

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET SPÉCIALISÉES

La fonction documentaire des bibliothèques : leur rôle dans la recherche

(JOURNÉE D'ÉTUDE DU 3 MARS 1978)

Introduction générale

Le thème choisi pour cette journée d'étude était : « La fonction documentaire des bibliothèques : leur rôle dans la recherche ».

Pourquoi avons-nous fait ce choix ? Parce que nous le savons tous, nous le sentons bien, l'information documentaire change de caractère depuis quelques années et la recherche est de plus en plus liée à la connaissance préalable de ce qui a été fait ou de ce qui se fait dans le même domaine.

Il faut y réfléchir, les américains l'ont calculé : en 1968, plus de 40 % du produit national brut de ce pays était dû à l'industrie du savoir. Partout ces chiffres ne peuvent qu'augmenter. Désormais, l'information documentaire est en même temps, au même niveau et au même titre que les matières premières et l'énergie, une clé du développement économique et du progrès social.

Ceci rend impératif l'établissement de politiques nationales de l'information documentaire telles que le préconise l'Unesco (systèmes nationaux d'information : NATIS) et une coopération internationale (programme UNISIST).

En ce qui concerne la France, nous, Bibliothèques Universitaires et Bibliothèques Spécialisées, nous pensons que nous avons un rôle à jouer dans une politique nationale de l'information si elle se met un jour réellement en place sous l'impulsion du BNIST, de la DGRST ou de tout autre organisme et en attendant nous devons, pour répondre aux besoins croissants des utilisateurs, développer notre fonction documentaire pour participer à notre place à la recherche.

Ici, je dirai quelques vérités que vous connaissez tous mais qui sont cependant peut-être encore à répéter :

Nous, qui sommes des organismes documentaires, nous devons :

- 1) posséder les instruments nécessaires pour permettre aux utilisateurs de repérer la documentation qui leur est utile, pour ensuite localiser les documents reconnus valables, enfin pour les obtenir ou les avoir à disposition dans les délais les plus brefs ;
- 2) encore faut-il que ces instruments dont je viens de parler, qui « étaient et sont encore » les catalogues et les bibliographies, qui « sont et seront » les bibliographies mécanisées accessibles par terminaux et stockées en ordinateur (banques ou bases de données), nous sachions parfaitement nous en servir pour que nous puissions former les utilisateurs quand cela est possible, ou être les intermédiaires efficaces et compétents qui seront le lien entre la documentation et la recherche.

Déjà notre fonction documentaire apparaît, elle porte sur la formation des utilisateurs, sur l'aide que l'on peut et l'on doit leur apporter, sur les catalogues à tenir, sur les bibliographies à constituer, sur les dossiers à rechercher, sur les profils à définir, sur la qualité des informations à fournir ;

- 3) quoi qu'il en soit, nos établissements seront toujours dispersés et posséderont des fonds encyclopédiques, mais aussi des fonds particuliers.

Il y a lieu alors de concevoir les acquisitions, l'accroissement des collections, les abonnements aux revues, l'entrée et la recherche d'autres documents (rapports, congrès, enregistrements) dans une optique documentaire :

- **en concertation**, coopération, entente ; (j'insiste à dessein en accumulant ces mots), avec nos utilisateurs et selon leurs intérêts ;
- **d'une façon collective**, selon un plan de responsabilités à établir sur le plan national et en comprenant bien qu'en matière de documentation, il y a à la fois, nécessité d'organismes centraux (CNP, catalogues collectifs) et de points locaux (Bibliothèques Universitaires, centres de documentation).

Ainsi, les bibliothécaires jouent et joueront un rôle de plus en plus important dans la diffusion des connaissances scientifiques, techniques, économiques et sociales. Certes, ils ne sauraient prétendre à un monopole dans cette communication. Aussi, faudra-t-il situer leur démarche parmi l'ensemble des systèmes de transfert du savoir.

Je pense que nous devons après cette journée d'étude, réfléchir pour essayer d'aller plus loin. Laissez-moi vous dire dès à présent quel est, selon moi, le rôle de l'information documentaire dans l'ensemble du processus d'innovation qu'est la recherche.

Au départ, il y a évidemment une idée d'innovation qui naît d'un rapprochement entre les possibilités scientifiques ou techniques existantes ou en voie d'apparaître et un besoin à satisfaire dans un délai plus ou moins long.

Ce besoin jaillit lui-même d'un ensemble de connaissances, d'un environnement documentaire ; de la même façon, les possibilités scientifiques ou techniques qui permettront de progresser, ne peuvent être détectées qu'à partir d'une véritable masse d'informations. Ensuite l'idée d'innovation, la recherche à faire doit être examinée, évaluée, pesée en chances de succès et en termes de coût, de temps, d'argent.

Cette étude d'évaluation n'est possible elle aussi, que grâce en plus de l'expérience, de la réflexion et de l'imagination, à des lots pertinents d'information.

Au total, on pourrait distinguer quatre champs d'application de l'information dans le domaine de la recherche :

- 1) l'information générale d'environnement nécessaire en quelque sorte au « climat » de la recherche ;
- 2) l'information nécessaire à la germination des idées d'innovation ;
- 3) l'information nécessaire à la suite du processus scientifique et technique ;
- 4) l'information nécessaire aux conséquences et développements.

Quoiqu'il en soit un système d'information, pour être efficace, doit être construit en tenant compte des considérations suivantes :

- 1) l'information est à la fois une et multiple ;
- 2) l'information est dirigée vers l'avenir ;
- 3) l'informateur doit travailler en parfaite symbiose avec l'innovateur ;
- 4) le service information doit être un véritable carrefour où se rencontrent tous ceux qui participent à la recherche.

Pour conclure, je rappellerai une formule célèbre : « La recherche est un bateau naviguant sur un océan d'information ».

Alban Daumas.